

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 26 juin 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGIA - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danièle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINA - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

**Signé le 26 Juin 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 002-224/14/CC**

**■ Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour l'aménagement de l'avenue de la Soude et de l'avenue de la Jarre dans le cadre du projet de rénovation urbaine de La Soude/ Les Hauts de Mazargues à Marseille 9ème arrondissement.**

DUF 14/11503/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En octobre 2011 a été signée entre les différents partenaires, la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du secteur Soude / Hauts de Mazargues à Marseille 9<sup>ème</sup> arrondissement.

Au titre des compétences en matière de voirie et d'infrastructure qui lui sont dévolues conformément à l'article L 5215-20 alinéa 11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est maître d'ouvrage pour l'aménagement des voiries publiques du projet.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a programmé de réaliser les travaux de requalification et d'élargissement de l'avenue de la Soude et de l'avenue de la Jarre.

Ce projet vise à améliorer le maillage du secteur et la fluidité de la circulation de tous les usagers et à privilégier la mise en sécurité des usagers par la réduction des emprises actuelles données aux véhicules à moteur et parallèlement la création d'espaces de circulation spécifiques pour les piétons et les cyclistes sur un itinéraire de promenade qui reliera en site propre le parc Bortoli et le parc national des Calanques.

La réalisation de ces travaux impacte des propriétés privées conformément à l'emplacement réservé pour un élargissement à 10 mètres de l'avenue de la Jarre telle que figurant au Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille.

En outre, une étude menée par le maître d'œuvre de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur ce projet et portant sur les girations des véhicules susceptibles d'emprunter les avenues de la Soude et de la Jarre a démontré qu'un élargissement à douze mètres de l'avenue de la Jarre était souhaitable.

Aussi, il est nécessaire que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'assure de la maîtrise foncière des terrains utiles à cette opération par voie amiable ou par voie d'expropriation, et que soit approuvé à cet effet, le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique de l'aménagement de l'avenue de la Soude et de l'avenue de la Jarre parallèlement à l'engagement des négociations amiables avec les propriétaires riverains concernés.

En application des articles L11-1 et suivants et de l'article R11-21 du Code de l'Expropriation, il y a lieu de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet avec la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille et de l'enquête publique parcellaire visant à déterminer la cessibilité des propriétés impactées.

Lesdites enquêtes publiques pourront être sollicitées conjointement.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- Le Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la Ville de Marseille ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'ouverture conjointe de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille et celle relative à l'enquête parcellaire du bénéfice de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole permettront de déclarer l'utilité publique des travaux d'aménagement de l'avenue de la Soude et de l'avenue de la Jarre et d'acquérir les terrains nécessaires.
- Que parallèlement, il est nécessaire d'engager toutes démarches et négociations en vue d'obtenir par voie amiable la maîtrise foncière des terrains impactés par le tracé du projet.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille des travaux d'aménagement des avenues de la Soude et de la Jarre dans le cadre du projet de rénovation urbaine du secteur Soude / Hauts de Mazargues à Marseille 9<sup>ème</sup> arrondissement.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Marseille des travaux d'aménagement de l'avenue de la Soude et de l'avenue de la Jarre à Marseille 9<sup>ème</sup> arrondissement.

**Article 3 :**

Monsieur le Préfet de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône l'ouverture de l'enquête parcellaire

Signé le 26 Juin 2014  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

prévue par le Code de l'Expropriation postérieurement ou conjointement à l'ouverture de l'enquête susvisée.

**Article 4 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes nécessaires à l'engagement des procédures et à la constitution des dossiers.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué à la Voirie  
aux Espaces publics, et aux Grandes infrastructures

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Éric DIARD

Albert GUIGUI

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER